

FINANCES – SECURITE

Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

Thème : sécurité

Mission : La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité rend des avis à l'autorité de police, donc au maire. Le Préfet détermine son organisation et son fonctionnement.

Son intervention est obligatoire dans les domaines suivants : sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les immeubles de grande hauteur ; dérogation à la réglementation incendie sur les lieux de travail ; accessibilité des personnes handicapées ; sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes ; sécurité des forêts contre les risques d'incendie ; homologation des enceintes sportives.

La commission de sécurité n'a pas compétence en matière de solidité à froid. Elle ne peut rendre un avis que si les contrôles ont été effectués par un organisme de contrôle agréé. Le Préfet peut décider, en fonction du nombre des dossiers à traiter, de créer des sous-commissions spécialisées, sur ces thèmes, au sein de la commission départementale.

Composition : 9 représentants des services de l'État ou leurs suppléants :

- directeur départemental des affaires sanitaires et sociales
- chef du service interministériel de défense et de protection civile
- directeur départemental de la sécurité publique
- commandant du groupement de gendarmerie départementale
- directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
- directeur départemental de l'équipement
- directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
- directeur régional de l'environnement
- directeur départemental de la jeunesse et des sports
- directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son suppléant

3 conseillers généraux ou leurs suppléants

3 maires titulaires ou leurs maires suppléants

Nos représentants :

- Titulaires : > M. Nicolas Desfachelle, Maire de Saint Laurent Blangy
 - > M. Jean-Luc Tillard, Maire de Beaumetz les Loges
 - > M. Didier Thuilot, Maire d'Agny
- Suppléants : > Mme Marie-Françoise Montel, Maire de Roclincourt
 - > Mme Edith Cottel, Maire de Beaulencourt
 - > M. René Hocq, Maire de Burbure

Textes de référence : Décret n° 95-260 du 8 mars 1995

Désignations faites : 5 juin 2018